

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022.32

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage en mairie : mardi 28 juin 2022

Date d'affichage de la délibération en mairie : samedi 9 juillet 2022

PRESENTS : 18

MM. GELAS Gilles, BARBE Jean-David, ROUDET Didier, LUC-PUPAT Hervé, DUBOIS Michel, FOURNIER Patrick, MARION Gérard, GATTEL Didier, LUC-PUPAT Mathieu, M. ESTIENNE Frédéric, BENOIT Gabriel - Mmes Audrey PERRIN, PETIT Denise, PARADIS Angélique, DEMARCQ Valérie, MOREL Céline, DUPEUX Florine, Isabelle METRAL

ABSENTS EXCUSES : 1

TOURNU Delphine

POUVOIRS : 1

BARBE Jean-David

A été élu secrétaire de séance :

MARION Gérard

2022.32 CANTINE : CHOIX DU TRAITEUR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Mme Valérie Demarcq, Adjointe au scolaire, informe que la commune a procédé à une consultation de deux traiteurs pour la fourniture de repas à la cantine pour l'année scolaire 2022/23. La consultation portait sur la fourniture de repas sans pain, celui-ci étant acheté chez le boulanger de la commune.

Les offres se décomposent comme suit :

TRAITEURS	MENU PROPOSE	TARIF UNITAIRE HT	OBSERVATIONS
JARDIN DU PRADO	Menu 5 composants sans pain	AUCUNE	
CECILLON		3.50 € HT	Augmentation de 10%

La commission scolaire, après avoir pris connaissance des dossiers de consultation proposés par la Société CECILLON pour le respect des obligations fixées par la commune et le coût du repas à 3,50 € HT. En effet, il a été observé moins de déchets, cela se passe bien avec les enfants et le personnel. Beaucoup de plats sont faits maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Retenir la société CECILLON Traiteur pour la fourniture de repas à la cantine scolaire pour l'année 2022/2023 au prix de 3.50 € H.T. par repas
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS

